

Intervention en fonds propres - Alsace Croissance

CAPITAL GRAND EST

Présentation du dispositif

Le fonds Alsace Croissance accompagne les entreprises régionales à potentiel, essentiellement des PME de tous secteurs d'activité, dans leur phase de développement et de transmission.

Le fonds intervient sur la région Grand Est ainsi que sur le Territoire de Belfort.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises régionales à potentiel, essentiellement des PME de tous secteurs d'activité

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Alsace Croissance investit dans des opérations de capital-développement et de capital-transmission (Buy Out ou LBO).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Alsace Croissance est compris entre 1 € et 5 millions €.

Alsace Croissance prend une participation minoritaire ou majoritaire dans le cadre d'un pool d'investisseurs, et prend part aux organes de gouvernance de l'entreprise.

Alsace Croissance est abondé par CM-CIC Investissement, Bpifrance et la Région Grand Est.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 100 M€.

Organisme

CAPITAL GRAND EST

- Parc d'Innovation
550, boulevard Gonthier d'Andernach
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Téléphone : 03 67 10 61 02
E-mail : contact@alsacecapital.eu
Web : alsacecapital.eu